

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1575

Attribution d'une subvention de 2 500 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
Alors pour le fonctionnement de l'espace de travail collaboratif dans le cadre du projet "Les
Curieux"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1575 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 500 EUROS A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF (SCIC) ALORS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF DANS LE CADRE DU PROJET "LES CURIEUX" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans la délibération cadre en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon s'est engagée à soutenir l'innovation sociale, l'émergence de projets d'économie sociale et solidaire pérennes, et la professionnalisation des acteurs de l'ESS. Ces engagements sont également inscrits dans le contrat économique sectoriel régional, dont la Ville est co-signataire.

Les acteurs de l'ESS font le constat d'un manque d'espaces de mutualisation pour les créateurs d'activités du secteur, qu'il s'agisse de bureaux partagés, de salles de réunion ou d'ateliers. Ces « tiers lieux » permettent de lutter contre l'isolement professionnel des porteurs de projets, de consolider leur modèle économique en réduisant leurs charges, de créer des synergies et des coopérations. Ce besoin est spécialement criant en centre-ville, où les loyers sont particulièrement élevés. Les espaces qui existent déjà à Lyon et en périphérie (Locaux Motiv, La MIETE, Le Comptoir ETIC, etc.) manquent de visibilité et de centralité. Dans la Presqu'île, lieu touristique et commerçant, il manque également une véritable vitrine de l'économie sociale et solidaire.

Deux structures lyonnaises, Origeen et Kulteco, gèrent depuis plusieurs années des boutiques de mode éthique installées respectivement rue Palais Grillet dans le 2^e arrondissement, et rue du Griffon dans le 1^{er} arrondissement. Leur concept innovant vise la redynamisation d'une filière locale de mode éthique. Ils ouvriront au printemps 2016 « Les Curieux », un espace mutualisé de 310 m² sur deux niveaux, au cœur du quartier des Cordeliers, rue Palais Grillet.

La mutualisation des moyens humains, techniques et financiers, permettra de partager les coûts de fonctionnement de la structure (loyer, masse salariale, communication, etc.). Cette logique de mutualisation, qui sous-tend le projet, a conduit les deux porteurs du projet à envisager un regroupement de leurs structures sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Ce choix constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles que la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité et l'importance donnée à l'intérêt collectif, au-delà de l'intérêt personnel de ses membres.

Ce lieu unique accueillera :

- un espace de vente proposant une sélection de créateurs de prêt-à-porter, ainsi que des accessoires et des produits cosmétiques,
- un espace bien-être éco-responsable avec un salon de coiffure-barbier et des soins esthétiques,
- un salon de thé avec terrasse,
- un espace de co-working et un atelier dédié à la création responsable.

Toutes deux labellisées « Lyon, ville équitable et durable », Origeen et Kulteco sont autant attentives au respect de l'homme qu'à l'environnement, et cela pour toutes les étapes de production des articles (de la culture de la fibre jusqu'au transporteur, en passant par la teinture et la confection).

L'espace de travail collaboratif, avec un accès indépendant, permettra de mettre à disposition 7 postes pour des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cet espace proposera également des activités de loisirs créatifs, permettant de sensibiliser le grand public à l'éco-crédation et aux pratiques responsables.

La SCIC ALORS sollicite une subvention de 2 500 € pour le fonctionnement de l'espace de travail collaboratif dans le cadre du projet «Les Curieux».

Ce projet d'espace collaboratif répond à une véritable demande sociale et contribue notamment à promouvoir de nouvelles formes d'organisation du travail. Le projet «Les Curieux» bénéficie d'ores et déjà d'un appui de la Région Rhône-Alpes. La Métropole de Lyon a également donné un accord de principe pour soutenir l'émergence de ce projet.

Si le secteur alimentaire « bio-local-équitable » se développe fortement à Lyon avec l'apparition de nouvelles épiceries, restaurants et traiteurs responsables, celui de la mode éthique reste encore moins présent dans notre ville. La Ville de Lyon qui soutient depuis plusieurs années l'association Kulteco pour son travail de sensibilisation à la mode éthique, souhaite continuer à l'accompagner dans le cadre de ce nouveau projet.

Je vous propose en conséquence d'allouer une subvention de ce montant à la SCIC ALORS.

Vu la délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 2 500 euros est allouée à la SCIC ALORS, dont le siège social est situé 18 rue Palais Grillet à Lyon 2^e, pour le fonctionnement de l'espace de travail collaboratif dans le cadre du projet «Les Curieux».

2. La dépense sera prélevée sur le budget en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON